

# Analyses 2009



**Eduquer à la paix pour les Grands Lacs :  
les diasporas comme intermédiaires ?**

**Exploration de la question**

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
Rue Maurice Liétart 31/6  
B-1150 Bruxelles Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 01  
Fax: +32 (0) 738 08 00  
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

# Éduquer à la paix pour les Grands Lacs : les diasporas comme intermédiaires ?

## Exploration de la question

### Introduction

Depuis deux ans, Justice et Paix s'attelle à étudier les mécanismes de la lutte contre l'impunité et de la réconciliation après un conflit violent. Une des conclusions de ce travail, outre le besoin primordial que justice soit rendue aux victimes et que les auteurs des crimes soient tenus responsables de leurs actes, est la nécessité d'instaurer une paix durable pour permettre à ces processus de réussir<sup>1</sup>.

Partant du conflit qui a sévit - et sévit toujours d'une certaine façon - dans la région des Grands Lacs, et bien consciente que ce n'est pas la seule région en RDCongo, au Rwanda et au Burundi qui subit le règne des violences et de l'impunité, Justice et Paix entame une réflexion sur les diasporas des Grands Lacs en Belgique comme acteurs de paix pour leur région d'origine.

Il n'est pas question ici de tirer des conclusions à ce stade de la réflexion, ni de proposer des outils pédagogiques d'éducation à la paix à destination des diasporas, mais davantage d'explorer le terrain et de poser une série de questions à prendre en considération pour un approfondissement ultérieur.

### Une paix durable comme prérequis au succès de la lutte contre l'impunité et de la réconciliation

Comme le font remarquer la plupart des spécialistes de la question, la paix ne se résume pas à l'absence de guerre. Pour être durable, elle requiert le retour à « l'harmonie entre les individus, et la tolérance comme gage de sécurité et de bien-être matériel pour l'ensemble des populations »<sup>2</sup>.

Richard Pétris<sup>3</sup>, en relatant la naissance (à la fin de la guerre froide) du mouvement moderne porteur de concepts tels que ceux de *société civile* et d'*éducation à la paix*, montre que la paix n'est ni la suite logique de la guerre, ni un intermède avant l'inévitable retour au conflit, ni un miracle, mais une construction collective dont chaque individu partage une part de responsabilité. Selon lui, la paix naît de la mobilisation des citoyens pour défendre cette idée et d'une vision spécifique de l'éducation qui la soutienne et la diffuse. Cette nouvelle vision de l'éducation lui fait donc dépasser la transmission de savoirs pour y inclure une « action spécifique [visant à] faire évoluer les mentalités et les comportements »<sup>4</sup>. Cet effort

---

<sup>1</sup> Voir : Justice et Paix, « Regards croisés sur la lutte contre l'impunité en RDCongo. Un échange d'expériences d'Amérique latine, de la RDC et d'Europe pour appuyer le processus de réconciliation en RDCongo », 2008.

<sup>2</sup> Conférence d'Ottawa « Un potentiel pour une paix durable : la diaspora des Grands Lacs africains ? », 25 avril 2009. Présentation en ligne :

[http://www.congokulture.net/article2.php?id\\_art=721&id\\_top=13&PHPSESSID=21b507c0550f31cf2bc44541512126](http://www.congokulture.net/article2.php?id_art=721&id_top=13&PHPSESSID=21b507c0550f31cf2bc44541512126)

<sup>3</sup> Richard Pétris, « Société civile et éducation à la paix », in Anne Guibert-Lassalle et Denis Lemaître (éds), « Peut-on éduquer à la paix ? », L'harmattan, 2009, pp. 175-186.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 177.

pédagogique serait nécessaire pour appuyer la montée en puissance de la société civile et lui permettre de dépasser le niveau compassionnel en vue d'agir de façon raisonnée<sup>5</sup> en faveur de l'instauration ou de la restauration de la paix.

Comme bien souvent, il n'existe pas de définition unanime de ce qu'est la paix durable. Il est cependant possible d'en cerner les dimensions qui reviennent régulièrement dans les réflexions et analyses sur le sujet. Richard Pétris nous en cite quelques-unes : le respect de la vie et des droits de l'Homme, le rejet de la violence, l'engagement à régler les conflits de manière pacifique, l'effort de répondre aux besoins des générations actuelles et futures en ce qui concerne le développement et l'environnement<sup>6</sup>. Globalement, on y retrouve les trois piliers du développement durable : la sphère sociale, la sphère économique et la sphère environnementale ; ce qui nous permet de faire sans trop de risques un lien direct entre ces deux notions. Si le concept de paix durable reste flou et résonne encore comme une douce utopie, le développement d'une culture de paix à travers les engagements des différentes sociétés civiles, locales ou internationales, témoigne, lui, d'une certaine révolution des mentalités.

Les réflexions antérieures de Justice et Paix l'ont amenée à conclure à la nécessité de construire cette paix durable et de développer cette culture de paix parallèlement à la mise en oeuvre des processus de lutte contre l'impunité et de réconciliation dans les zones ayant connu de violents conflits<sup>7</sup>. Ces processus peuvent - et peut-être doivent - être entamés le plus tôt possible, même si les combats continuent à faire des victimes, mais ils ne pourront être couronnés de succès que s'ils sont accompagnés d'un processus de pacification et de sécurisation des populations concernées.

### **Les principes de l'éducation à la paix**

Construire la paix, dans les Grands Lacs comme ailleurs, nécessiterait donc l'appui d'une pédagogie, d'une éducation de la société civile - les futurs agents démultiplicateurs - à ces valeurs et cette culture en vue de les sensibiliser à l'importance de la responsabilité individuelle dans la résolution des conflits. La paix commence chez soi, en soi. C'est sa propre perception, sa propre mentalité, ses propres comportements qu'il faut d'abord faire évoluer avant de pouvoir tenter d'agir sur ceux des autres de son groupe ou de sa communauté, puis des autres de la communauté d'en face, celle qui est ou fut l'ennemie.

Pour Richard Pétris et les autres spécialistes, les nouveaux comportements ainsi suscités sont les seuls garants d'une paix durable. Contribuer à l'émergence d'une société civile dont la participation à la gestion politique est réelle et efficace et assurer un développement socio-économique aux populations en sont également deux éléments déterminants<sup>8</sup>.

Avant de vouloir jouer un rôle d'intermédiaire dans la promotion de relations plus pacifiques entre les différentes communautés, la société civile doit être formée à prendre du recul sur les événements qui ont conduit aux conflits qu'elle tente d'apaiser, sur leurs causes, sur les débordements idéologiques ou ethniques qu'ils ont engendrés, sur les responsabilités des uns et des autres, les siennes pour commencer, etc.

---

<sup>5</sup> *Idem*, p. 178.

<sup>6</sup> *Idem*.

<sup>7</sup> « Regards croisés sur la lutte contre l'impunité », *op.cit.*

<sup>8</sup> *Idem*, p. 181.

Comprendre d'abord pour ensuite informer, sensibiliser autrui en recourant à deux éléments-clés : le dialogue et le compromis. Faisant référence à Hannah Arendt et à Jean-François Deniau<sup>9</sup>, Richard Pétris conçoit en effet la démarche de paix comme un exercice de dialogue et de compromis concrétisé par un engagement mutuel des parties en conflit dans la réalisation d'une entreprise commune qui bénéficie à chacun, une « opération gagnant-gagnant ». Pour lui, « le dialogue doit effectivement s'incarner dans la recherche d'un consensus, dans un compromis qui est la condition même de l'activité humaine, du vivre ensemble »<sup>10</sup>.

## Un rôle pour les diasporas des Grands Lacs ?

Parler des diasporas sans simplisme nécessiterait un long travail d'analyse, de définition et de précision que nous ne tenterons pas à ce stade. Il y a en effet presque autant de diasporas différentes que de raisons qui ont poussé les ressortissants de la région des Grands Lacs, ceux qui nous occupent ici, à quitter leur lieu de vie d'origine. Les violences et les guerres des dernières décennies sont souvent pour beaucoup dans leur décision de s'expatrier et de chercher refuge à l'étranger. Pour simplifier, au risque conscient de caricaturer un peu, et pour reprendre les termes de Pétris qui guide notre réflexion, nous parlerons d'un « problème de vivre ensemble » entre les différentes communautés qui vivent dans cette région.

Jean-Claude Willame et Paul Mathieu ont exposé les causes du conflit qui endeuille l'Est de la RDCongo et ses frontières avec le Rwanda et le Burundi<sup>11</sup>. Ils ont mis en évidence un enchevêtrement d'éléments qui, instrumentalisés par les forces politiques, ont mené aux exactions que l'on connaît et aux violences à l'encontre des différents groupes communautaires locaux :

- un tracé artificiel des frontières lors de la colonisation, qui n'a pas respecté le découpage historique des terres entre la RDCongo et le Rwanda ;
- d'importants flux migratoires venus du Rwanda, spontanés, attirés par les vastes terres fertiles, imposés par le colonisateur belge ou conséquence du génocide de 1994 ;
- des litiges fonciers entre les propriétaires traditionnels de ces terres qui ont été expulsés et ceux qui ont obtenus des titres officiels ;
- un flou juridique en ce qui concerne la nationalité et ceux qui y avaient droit, de par les changements dans la loi et les conditions d'attribution de la nationalité ; le tout rendant la cohabitation entre les communautés extrêmement difficile au fil du temps et créant un sentiment de précarité économique et d'insécurisation foncière.

Sans compter que ni les chefs coutumiers, ni les autorités étatiques n'ont tenté de régler la situation. Au contraire, Willame et Mathieu ont montré l'instrumentalisation politique qui a été faite par ces acteurs, asseyant leur autorité sur ces clivages identitaires et sur le ressentiment réciproque. L'exacerbation de ces tensions a abouti à une cristallisation des questions identitaires et foncières dans une logique de persécution de l'« autre ». L'histoire de la Région des Grands Lacs continue par des années de dictature, de déliquescence des institutions et des infrastructures publiques, et de guerre.

---

<sup>9</sup> Homme politique et écrivain français (1928-2007) qui a mené un combat en faveur des droits de l'Homme et des peuples victimes de dictature ou de l'occupation étrangère.

<sup>10</sup> Pétris, *op.cit.*, p. 184.

<sup>11</sup> Paul Mathieu et Jean-Claude Willame, « Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs. Entre tensions locales et escalade régionale », Paris, L'harmattan, 1999.

Un des résultats est la présence des diasporas à l'étranger, qui continuent la plupart du temps à y vivre les tensions, les méfiances et le ressentiment envers les autres communautés, comme dans leur région d'origine. Des spécialistes se penchent sur ce qu'ils appellent « l'importation des conflits » et cherchent à en comprendre et à en démonter les mécanismes. Justice et Paix suit les évolutions de leur travail.

En Belgique, à Bruxelles en particulier, Justice et Paix<sup>12</sup> qui commence à travailler avec ce public, a constaté que les diasporas des Grands Lacs sont souvent organisées en associations pour la défense des femmes, des droits de l'Homme, de l'un ou l'autre groupe ethnique, des enfants soldats, etc. Ces associations de la société civile disposent à nos yeux d'importants potentiels de développement et de pacification en faveur de leur nation d'origine, qui pourraient dépasser le travail de dénonciation et de plaidoyer.

Nous savons que, souvent, elles contribuent à améliorer le quotidien de leurs proches par des transferts financiers et que certains investissent sur place. Beaucoup aussi contribuent à transférer des connaissances et des compétences de leur pays d'accueil, notamment dans le domaine du droit ou encore de la santé. Mieux placées que quiconque car directement concernées, ces diasporas sont, en puissance, des acteurs d'éducation à la paix pour la région des Grands Lacs.

Mais il convient de dépasser le vœu pieux et de ne pas voiler les difficultés particulières que cette situation de réfugiés politiques, reconnus ou non, et de confrontation au quotidien avec le conflit qu'elles peuvent avoir emmené avec elles leur pose. Des analyses supplémentaires nous seront nécessaires afin de creuser la question des diasporas comme acteurs d'éducation à la paix dans leur région d'origine et d'en retirer des conclusions plus concrètes.

Anne-Sylvie Berck  
Chargée de projets à Justice et Paix  
Avril 2009

---

<sup>12</sup> Justice et Paix collabore à un projet de Pax Christi Wallonie-Bruxelles sur les diasporas des Grands Lacs à Bruxelles depuis janvier 2009.